

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 07 septembre 2026

Délibération N° DE_064_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	17	23
Date de la convocation : 02/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	5
Résultat du vote : adoptée		

Le sept septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Nathalie PLANCHE, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés : Aurélien BRAIN représenté par Gérard GALLET, Olivier MACARD représenté par Olivier XIBERRAS, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Gilles DEMERSSEMAN représenté par Anne JAMAIS, Gérard PIESYK représenté par Sonia CARREAU, Alain THURET représenté par Benoît COUPECHOUX

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne BRUNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la CLECT, à raison de deux membres titulaires et d'un membre suppléant ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent se porter candidat aux postes de :

- Membres titulaires :
 - M. CARRASCO Franck
 - M. XIBERRAS Olivier
- Membre suppléant :
 - M. TOUZEAU Robert

L

DE_064_2026

Monsieur le Maire rappelle que le vote a normalement lieu au scrutin secret.
Conformément aux textes en vigueur, il demande à l'assemblée si elle accepte à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- Accord unanime pour un vote à main levée

Après en avoir délibéré à la majorité et 5 abstentions (Chantal RAVERDEAU ; Benoît COUPECHOUX ; Sonia CARREAU ; Gérard PIESYK représenté par Sonia CARREAU, Alain THURET représenté par Benoît COUPECHOUX)

Article 1 : Sont élus :

- Membres titulaires :
 - M. CARRASCO Franck
 - M. XIBERRAS Olivier
- Membre suppléant :
 - M. TOUZEAU Robert

Article 2 : Charge le maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de Puisaye - Forterre et à M. le Préfet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Anne BRUNET



Le Maire,
Olivier XIBERRAS

